

Acte à classer

40

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-06T16-48-01.00 (MI236701361)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220404-40-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjobBPPVE_84202201_seal

Date de décision : 04/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétairesActe : [pesallpjobBPPVE_84202201_s...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[40_2022_vote_budget...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/04/22 à 16:48

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 06/04/22 à 16:48

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 06/04/22 à 16:56

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU
SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEU, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 40-2022 Vote du Budget Primitif 2022 –Budget à vocation économique.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réaliser 2020 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 331 280.00 € pour la section de fonctionnement et à 394 944.17 € pour la section d'investissement soit un budget total de 726 224.17 € avec reprise de résultat.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2021.

Présentation générale du budget :

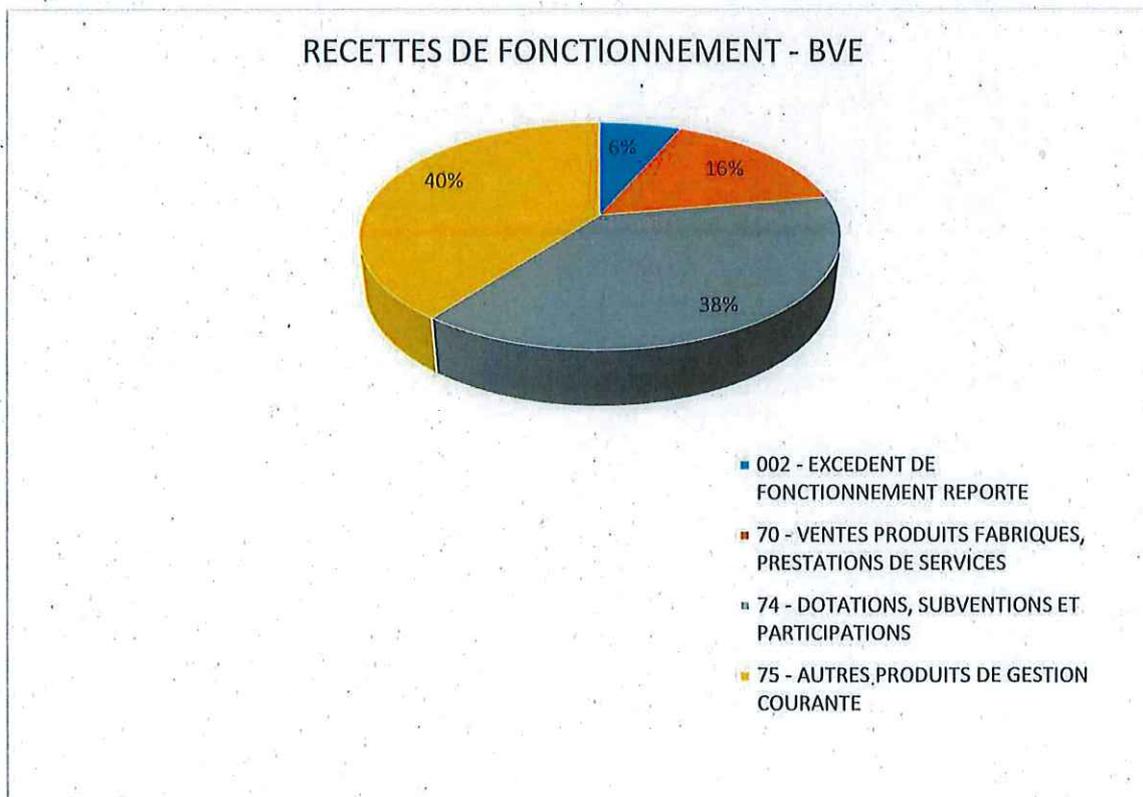
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 352 751.14 € pour l'exercice 2022 du budget annexe à vocation économique et de 22 770.72 € de reprise du résultat 2021 et se répartissent comme suit par chapitre :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-40-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+Vote)
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	56 000.00		56 000.00	56 000.00	56 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	107 325.86		133 980.42	133 980.42	133 980.42
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	145 012.00		140 000.00	140 000.00	140 000.00
Total des recettes de gestion courante		308 337.86		329 980.42	329 980.42	329 980.42
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		308 337.86		329 980.42	329 980.42	329 980.42
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		308 337.86		329 980.42	329 980.42	329 980.42
						+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						22 770.72
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						352 751.14

Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les loyers et les charges de la pépinière d'entreprises et des ateliers relais de Fourmetot. L'inscription des dotations (74) correspond à la subvention d'équilibre du budget versée par le budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.



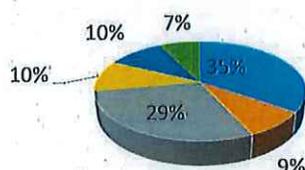
Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de 352 751.14 € se répartissent comme suit par chapitres :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	126 845.00		122 106.10	122 106.10	122 106.10
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES			30 400.00	30 000.00	30 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 996.00		35 350.00	35 350.00	35 350.00
Total des dépenses de gestion courante		159 841.00		187 456.10	187 456.10	187 456.10
66	CHARGES FINANCIERES	35 000.00		36 360.00	36 360.00	36 360.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 750.00		26 260.00	26 260.00	26 260.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		220 591.00		250 076.10	250 076.10	250 076.10
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	110 689.00		102 675.04	102 675.04	102 675.04
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		110 689.00		102 675.04	102 675.04	102 675.04
TOTAL		331 280.00		352 751.14	352 751.14	352 751.14
+						
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						352 751.14

Les charges à caractère général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement de la pépinière d'entreprises et des ateliers relais Fourmetot, les autres charges de gestion courante (65) sont inscrites pour les créances admises en non-valeur pour loyers impayés. Les charges financières (66) reprennent le remboursement des intérêts de la dette et les charges exceptionnelles (67) correspondent au remboursement du trop versé de subvention FEDER. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements de l'exercice 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BVE



- 011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL
- 012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES
- 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 - CHARGES FINANCIERES
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Section d'Investissement

Les dépenses évaluées à 376 303.85 € avec les restes à réaliser se répartissent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-40-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLES	60 000.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 288.23	13 788.23	6 000.00	6 000.00	19 788.23
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	70 155.94		50 000.00	50 000.00	50 000.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	299 444.17	13 788.23	56 000.00	56 000.00	69 788.23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	125 000.00		125 000.00	125 000.00	125 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			181 515.62	181 515.62	181 515.62
	Total des dépenses financières	125 000.00		306 515.62	306 515.62	306 515.62
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	424 444.17	13 788.23	362 515.62	362 515.62	376 303.85
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	424 444.17	13 788.23	362 515.62	362 515.62	376 303.85
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						376 303.85

- *Chapitre 21* - Immobilisations corporelles : inscription pour divers travaux d'installation d'éclairage à la pépinière pour 6 000 €.
- *Chapitre 23* - Immobilisation en cours : prévision de travaux pour 50 000 €.
- *Chapitre 16* - Emprunts et dettes assimilées : prévision pour 125 000 € correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.

A cette somme s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 13 788.23 € (voir annexe ci-joint).

Les recettes évaluées à 376 303.85 € dont 273 628.81 € de résultats reportés se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+Vote)
10 165 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Dépôts et cautionnements reçus PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	29 500.00				
Total des recettes financières		29 500.00				
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		29 500.00				
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	110 689.00		102 675.04	102 675.04	102 675.04
Total des recettes d'ordre d'investissement		110 689.00		102 675.04	102 675.04	102 675.04
TOTAL		140 189.00		102 675.04	102 675.04	102 675.04
t.						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						273 628.81
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						376 303.85

- Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section pour la somme de 102 675.04 € correspondant à l'amortissement des biens.
- Chapitre 001 – résultat reporté pour la somme de 273 628.81 €.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **ADOpte** le budget primitif 2022 du Budget annexe à vocation économique avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2021, à hauteur de 352 751.14€ en fonctionnement et à hauteur de 376 303.85 € en investissement, crédits répartis comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractère général : 122 106.10 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 30 000 €
- 65 autres charges de gestion courante : 35 350 €
- 66 charges financières : 36 360 €
- 67 charges exceptionnelles : 26 260 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 102 675.04 €

Recettes :

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20220404-40-BF Date de télétransmission : 06/04/2022 Date de réception préfecture : 06/04/2022

- 70 ventes de produits fabriqués : 56 000 €
- 74 dotations, subventions et participations : 133 980.42 €
- 75 autres produits de gestion courante : 140 000 €
- 002 reprise du résultat : 22 770.72 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 020 dépenses imprévues investissement : 181 515.62 €
- 21 immobilisations corporelles : 6 000 €
- 23 immobilisations en cours : 50 000 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 125 000 €

Recettes :

- 001 reprise du résultat : 273 628.81 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 102 675.04 €

DEPENSES - REPORTS 2021					
Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
90	2183	21	PEPINIERPA	Évolution du système informatique - Remplacement d e l'infra	13 788,23 €
TOTAL					13 788,23 €

Pont-Audemer, le 04 avril 2022
 le Président
 qui certifie que la présente délibération a été
 adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

